

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2017 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND , Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER , Renée SIMON , Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Pierre Paul KIENTZ** à Francis BOCHENEK, **Bertrand MARCONNET** à Christian SUTTER, **Myriam TOLLINI** à Anne-Catherine SCHOENIG

Absent excusé :

Monsieur **Christian SCHIRLIN**

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public et aux conseillers municipaux et en excusant la presse.

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2017
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017
- 3) GERPLAN Demande de subvention
- 4) Travaux dans le cadre du programme : « territoire à énergie positive pour la croissance verte »
- 5) Finances : modification budgétaire
- 6) Rentrée scolaire 2017/2018 – modification des rythmes scolaires
- 7) Divers

---oOo---

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2017, dont chaque conseiller a été destinataire, est soumis pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017, dont chaque conseiller a été destinataire, est soumis pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

3) GERPLAN Demande de subvention

Comme chaque année la communauté de communes Sundgau a élaboré un programme d'actions dans le cadre du GERPLAN. Ce dispositif a changé :

- l'enveloppe départementale comprend une prévision pour les dépenses d'investissement et une prévision pour les dépenses de fonctionnement ;
- la priorité est donnée aux actions de préservation des milieux et de la biodiversité
- l'instruction départementale se fera au gré des dossiers réceptionnés ;
- seules les actions engagées dans l'année seront prises en compte.

En novembre dernier, la commune a soumis le projet de création et d'impression de plaquettes pour les circuits pédestres et patrimoniaux. Ce projet concerne les quatre circuits pédestres et le circuit patrimonial. Il peut bénéficier d'une aide financière du département mais pour l'instruire, il faut une délibération du conseil municipal et une inscription budgétaire des crédits. Le coût de l'action est estimé à 3 000 € dont 1 500 € de participation du département soit 50 %. Le maire précise que pour en bénéficier toutes les factures devront être payées début novembre 2017 au plus tard.

La commission culture et la commission communication travaillent déjà sur ce projet en élaborant les textes des différents circuits.

Délibération : GERPLAN demande de subvention

Vu le programme d'action 2017 dans le cadre du Gerplan

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de la création et l'impression de plaquettes concernant les circuits pédestres et patrimoniaux de la commune

Note que la création est estimée 1 500 €, l'impression des fascicules à 1 000 € et la réalisation de plans à 500 €

Dit qu'un crédit de 3 000 € (trois mille euros) est inscrit à l'article 6237, dépenses de fonctionnement au budget 2017

Sollicite une participation du département à hauteur de 1 500 € dans le cadre du Gerplan

---oOo---

4) Travaux dans le cadre du programme : « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV

Dans le cadre du programme TEPCV, la commune a déposé deux dossiers de subventions.

- 1) Concernant la requalification de l'éclairage public par le remplacement des ampoules par des ampoules LED, le gain énergétique attendu est de 60 %, l'investissement de 22 333 € HT, aide TEPCV de 11 167 € soit 50 %
- 2) Concernant la requalification de l'éclairage des bâtiments communaux par le remplacement des pavés lumineux actuels par des pavés lumineux basse consommation, 165 points lumineux concernés, gain énergétique de 60 % attendu, investissement de 11 484 € HT, aide TEPCV de 5 742 € soit 50 %

Suite à un avenant à la convention particulière d'appui financier, les deux projets ont été retenus. Pour bénéficier des subventions les travaux doivent démarrer avant le 31 décembre 2017 et être inscrits au budget.

Une opération n'étant pas éligible en avril, elle n'a donc pas été inscrite au budget, il faut donc prendre une décision modificative qui fait l'objet du point suivant.

---oOo---

5) Finances : modification budgétaire

Délibération : BUDGET 2017 Décision modificative n° 2

Vu les programmes approuvés lors de cette séance, à savoir :

Programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

- Éclairage public 22 333 € HT soit 26 799.60 € TTC arrondi à **27 000 €**
- Eclairage bâtiments communaux HT 11 484 € soit 13 780.80 TTC arrondi à **14 000 €**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification du budget tel que

Dépenses d'investissement

Article 2313.14 – Bâtiments divers - prévu 31 400 € + 14 000 € = 45 400 €

Article 2315.33 – Eclairage public prévu 0 + 27 000 € = 27 000 €

Article 2315.32 – Sécurité routière prévu 914 600 € - 41 000 € = 873 600 €

---oOo---

6) Rentrée scolaire 2017/2018 : modification des rythmes scolaires

L'inspection académique a adressé début mai un courrier à toutes les communes concernant l'organisation du temps scolaire (OTS) à l'école car les OTS décidées à la rentrée 2014 pour une durée de 3 ans doivent faire l'objet d'un nouvel examen par la directrice académique des services de l'éducation nationale avant la fin de l'année scolaire en cours. Il fallait répondre pour le 15 mai. Ce délai était impossible à tenir car pour modifier les rythmes, il faut consulter les parents, les enseignants et les conseils d'écoles. Une des propositions du gouvernement est le retour à la semaine de 4 jours en laissant le libre choix aux communes. Un décret devrait sortir prochainement. Le maire informe que lors du conseil d'école de l'école élémentaire, vendredi 9 juin, le conseil d'école s'est déclaré favorable, à une large majorité au retour à la semaine de 4 jours. Il précise qu'à ce jour, il ne sait pas si le périscolaire fonctionnera le mercredi.

Le maire prend l'avis de chaque conseiller et propose de consulter les parents d'élèves par un tract avec les points suivants :

- maintien de la situation actuelle – 9 demi-journées
- mise en place de la semaine de 4 jours
- souhait de bénéficier du périscolaire le mercredi matin.

Délibération : Modification des rythmes scolaires

Vu la réforme de 2014 instaurant l'enseignement sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin

Considérant que le gouvernement a indiqué la possibilité de permettre aux communes de revenir à une organisation de la semaine à 4 jours pour les communes qui le souhaitent

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 18

Contre 0

Abstention 4

EST FAVORABLE à la mise en place des 4 jours de classe, à savoir : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi et ce dès la rentrée de septembre 2017

Sollicite l'avis du conseil de l'école maternelle

Sollicite l'avis des parents par un questionnaire proposant :

- Le maintien de l'organisation actuelle soit 4 jours et demi de classe
- La mise en place de la semaine de 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- Le souhait de bénéficier des services du périscolaire le mercredi matin

Propose que la modification des rythmes scolaires se fasse dès la prochaine rentrée

- En tenant compte du résultat du sondage des parents si la majorité est pour le changement
- Selon les modalités du décret d'application du changement des rythmes scolaires à paraître.

---oOo---

7) DIVERS

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017 (FPIC)

La communauté de communes Sundgau nous a informés qu'en raison des diverses fusions qui ont eu lieu sur le territoire national, ni les EPCI, ni ses communes membres ne sont contributrices pour cette année.

Au budget 2017, une dépense de 45 000 € a été prévue.

Campement des gens du voyage sédentarisés

Madame Anne SEITHER rend compte de la réunion, qui a eu lieu le 31 mai dernier, avec les riverains du n° 11 au n° 19 chemin du Buis, en présence de la gendarmerie et de la brigade verte.

L'objet de cette réunion était de faire part aux riverains de la réglementation s'appliquant à la zone qu'ils occupent et de les rendre attentifs aux diverses problématiques régulièrement soulevées par des personnes utilisatrices de cette rue.

L'évolution possible de la réglementation d'urbanisme dans ce secteur a également été évoquée. Un zonage particulier pourrait permettre la construction d'habitations légères, le raccordement aux réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'électricité.

Avant de clore ce point, le maire informe que les terrains FELDMANN ont été acquis. L'acte administratif de vente a été signé le 7 juin dernier entre les parties.

Remerciements reçus en mairie

Monsieur Didier HARTEMANN, 80 ans

Madame Henriette BOEGLIN, 85 ans

Madame Marie-Laure SCHOENIG, 80 ans

Travaux chemin des Vignerons

Les travaux avancent. La pose de la conduite d'eau se termine. Il reste la mise à niveau d'un branchement électrique et d'un branchement d'assainissement. Ces travaux sont en attente car un poteau de France Télécom est à déplacer.

Stationnement rue de Heidwiller

Madame Anne SEITHER signale l'impossibilité de stationner devant l'école maternelle suite à la mise en place d'une circulation alternée. Le maire informe que le département a constaté que la chaussée se déformait et qu'elle risquait de s'effondrer dans l'III. L'eau ravine les soubassements. Des arbres vont être abattus et le syndicat mixte de l'III va mettre en place un enrochement. Le stationnement sera rétabli à l'issue des travaux.

Le maire rajoute, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Heidwiller en 2019, 10 places de stationnement seront matérialisées dans la rue.

Madame SEITHER signale aussi que des places de parking de l'école sont occupées par des engins de chantier.

Cimetière

Monsieur Jean KLEIBER demande la mise en place d'un banc près du jardin aux souvenirs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22 heures.